ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 9 fr. 16 fr. 50 30 fr. COMPTE POSTAL: 5399 TOULOUSE TÉLÉPHONE 31

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 50 RÉCLAMES 3e page - d° -2 fr. 50)..... 4 fr. » - do » 2e page

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

CALASS

LES ÉVÉNEMENTS

L'Etat exagère vraiment trop les prélèvements fiscaux qu'il opère sur les coupons des titres à porteurs. Quelques exemples stupéfiants pris sur la Cote officielle. Ce n'est pas ainsi qu'on aidera à la reconstitution de l'Epargne Française. - La question de l'occupation militaire en Rhé-

Il existe une « Fédération des Porteurs de valeurs mobilières pour la Défense de l'Epargne Française ».

Le titre est un peu long. Et je ne voyais en lui qu'une tromperie. La « défense de l'Epargne » a bon dos, me disai-je! Elle sert à masquer le véritable but de la Société. Les épargnants sont de petites gens sympa-thiques. On les met sur l'enseigne, mais dans la boutique, on ne doit s'occuper que des spéculateurs et des

Boursiers, qui sont répugnants. Et la dite Société m'inspirait une dure méfiance comme tout ce qui touche à la Bourse. Cela vous a un ragoût de spéculation dont s'indignent les gens habitués à gagner leur vie par un labeur utile. Ils ont conscience de ne pas toujours recevoir de la Société une rémunération propor-tionnée aux services qu'ils rendent. Ils sentent bien qu'ils donnent plus qu'on ne leur rembourse, tandis qu'ils soupçonnent des saligauds de s'enrichir par des combinaisons de jeux ou d'y puiser tout au moins de quoi mener large et oisive existence!

La Bourse! Ce seul mot révolte ceux qui besognent de leurs mains ou de leur cerveau! Avec sa laide et lourde colonnade derrière laquelle trône la redoutable puissance maîtresse du monde, avec son peuple de hurleurs et d'agités qui semblent les dévots d'un culte frénétique, elle apparaît bien comme le lieu où l'on a réédifié la sombre religion du Veau d'Or...

Bref, cette Fédération des Porteurs de Valeurs Mobilières ne me disait rien qui vaille... C'est dans un esprit de défiance instinctive que j'ai ouvert le papier par elle adressé.

Et pourtant !... J'y ai vu des choses qui sont dignes d'être citées. Je ne prends pas à mon compte toutes ses réclamations. Mais, tout de même, quand elle proteste contre l'exagération des prélèvements que le fisc opère sur les coupons des titres à porteur, on est bien obligé de reconnaître qu'elle a raison.

Voici, entre bien d'autres, quelques exemples empruntés à la cote officielle et qui sont donc d'une exactitude incontestable. Ecoutez un peu. Cela en vaut la peine !...

Parmi les obligations, je relève au hasard : La Ville de Paris 1865 porte un coupon de 10 francs, sur lesquels les divers impôts perçus s'élèvent à 4 fr. 35. Le rentier touche donc seulement 5 fr. 65 après avoir payé au fisc plus de 43 pour cent de son revenu! Le Crédit Foncier communal de 1879 a un coupon d'une valeur de 2 fr. 60. Le fisc en prend 1,222; reste donc au rentier 1,378; soit un prélè-

vement de 47 pour cent! Je pourrais vous en citer cent au-

Mais passons aux Actions.

Voici la Banque Privée avec un coupon de 15 francs, sur lequel l'Etat touche 7 fr. 54 et le rentier 7 fr. 46, soit plus de 50 pour cent au fisc.

Plus fort encore. La Rente Foncière dont le coupon se monte à 100 francs laisse 65 fr. 535 à l'Etat et 34 fr. 465 au rentier. Cela fait du 65,5 0/0 d'impôt sur le revenu!..

Soyez tranquilles, il y a mieux. La Thomson-Houston porte un coupon de 20 francs. Ici, l'Etat prend 18 fr. 74 et abandonne 1 fr. 26 (parfaitement, vous avez bien lu) au rentier. Bien compté, cela fait du 93,5 0/0

Pour la Nickel, le rentier touche 1 franc sur 45 francs de revenu et l'Etat encaisse 44 francs.

Pour la Kali Sainte-Thérèse, qui est censée distribuer à ses porteurs un dividende de 75 fr. 60, l'Etat ne s'est pas livré à tant de calculs. IL PREND TOUT et il laisse le reste au rentier. Les impôts, sur cette valeur, s'élèvent à cent pour cent !... Quand nous appelons cela « une valeur », c'est à l'Etat que nous pensons, car pour le rentier

il faudrait bien trouver un autre

Enfin, voici le comble! La Parisienne Electrique annonce un dividende de 20 fr. 80 par titre. Mais le fisc a fait son compte au plus juste et il déclare que là-dessus il doit lui revenir 24 fr. 70.

Seulement, comme il est bon prince, il informe le porteur de titre qui se présente au guichet que les 3 fr. 90 que celui-ci reste à lui devoir seront écupérés sur le coupon de l'année prochaine. De sorte que le dividende à toucher » sur cette valeur se résoud finalement par une dette contractée à l'égard de l'Etat !...

Il serait, vous le voyez, difficile de faire mieux et après celle-là nous som-mes bien obligés de tirer l'échelle!...

Cela constitue de la spoliation. Rien de moins. Les communistes prétendent que nous vivons sous un régime « capitaliste ». Il n'y paraît guère à voir la façon dont sont traités les infortunés porteurs de valeurs mobi-

On ne peut s'empêcher de conclure, comme la Fédération, que l'Etat empêche ainsi la reconstitution, si néces-

saire pourtant, de l'Epargne française. Espérons qu'il entendra les protestations élevées de toutes parts contre cette sombre fureur de fiscalité. Et que le prochain budget lui sera une occasion d'en modérer les effets dévastateurs! Ainsi soit-il!

La discussion continue entre la France et l'Angleterre sur la question des effectifs alliés à maintenir en Rhé-

Le gouvernement anglais n'est pas d'avis que l'Allemagne soit fondée à démander que les effectifs soient ramenés — en 2º et 3º zones — au chiffre que l'Allemagne y entretenait avant la guerre. Mais il est disposé à une

sérieuse réduction. Mais c'est surtout sur le caractère de l'occupation que le gouvernement anglais tient à faire triompher sa thèse. Il ne s'agit pas d'une protection contre une agression possible de l'Allemagne, mais d'une garantie de la bonne exécution du traité de Versailles. Le Times déclare que le contingent britannique ne peut pas être considéré comme un poste avancé de la défense française.

C'est entendu! Bien que si la France était menacée, l'Angleterre le serait aussi. Le gouvernement français ne prétend pas que l'occupation de la Rhénanie soit indispensable à sa défense.

Il s'agit seulement de savoir si elle est utile à la bonne exécution des clauses de la paix. Et sur ce point, la France est en droit de reprocher à l'Angleterre qu'elle ne l'ait pas toujours aidée comme il l'aurait fallu pour obtenir des garanties qui eussent avantageusement remplacé celle-là!... Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LES DEUX ÉCOLES

Pour ma part, cette histoire du jeune

romancier qui brûle, en manière de repentir, douze exemplaires de son livre devant Notre-Dame-de-Paris, ne m'indigne pas du tout. D'abord, il se peut que ce repentir soit sincère. Vous me direz que, dans ce cas, il était peut-être inutile de convoquer toute la presse à cet autodafé. Eh! bien, admettons que l'auleur d'un livre demeuré désespérément obscur ait voulu se faire un peu de réclame... Où est le mal? Faut-il accuser ce débutant qui manque certes de goût quand on continue à couvrir de fleurs d'autres réclamistes plus habiles peutêtre, mais qui n'ont que ce mérite et qui nous assourdissent de leur vacarme? Considérez, je vous prie, un homme qui n'a entrepris le métier des lettres que par ambition, pour devenir riche, célèbre et séduire beaucoup de dames. Il travaille en pensant à ces buts agréubles. Il se voit adulé, couvert d'honneurs, aimé... Et puis, rien ne vient. Il public un livre dont personne ne parle, que personne ne lit. Silence complet, prodigieux, de la presse, grande et petite. Au troisième livre, l'ambitieux devient en-

ragé. La plupart du temps, il change de métier et il a bien raison. S'il persiste, il est prêt à toutes les excentricités pour sortir de cette ombre maudite. Çà, c'est une école. Et la vérité oblige à déclarer qu'elle réunit un nombre sans

cesse croissant d'adeptes. Mais il y a l'autre école. Celle de ceux qui s'en fichent, qui aiment leur art pour lui-même. Certes ils aimeralent mieux être riches, mais cela leur paraît déjà une si belle récompense : créer,

Bilan de la Banque de France

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France fait ressortir des diminutions de 300 millions pour le poste « avances à l'Etat » et 253 millions environ pour les billets en circulation. Les achats d'or et de devises se sont accrus de 6 millions en chiffres ronds.

L'accord franco-allemand

Les commissions du Reichstag et du Reichsrat se réuniront, au début de la semaine prochaine pour examiner le traité commercial franco-allemand. On croit possible que le Reichstag retarde de quelques jours la date de sa rentrée

prévue pour la fin de septembre. La Conférence interparlementaire

A la Conférence interparlementaire, M. Poincaré a prononcé un éloquent discours dans lequel il à déclaré que « l'existence de nations indépendantes, émules et non plus ennemies est une des garanties indispensables du progrès de a civilisation. »

Des discours ont été prononcés par MM. Dandurand, ministre d'Etat du Canada, lord Theowen, délégué anglais, M. Lœbe, président du Reichstag et de Lukacs, délégué hongrois.

Le bilan des manifestations

Les manifestations qui ont eu lieu mardi à Paris pour protester contre l'exécution de Sacco et Vanzetti, ont donné lieu à des actes de violence et de vandalisme excessifs.

Des agents ont été blessés à coups de couteau. Des glaces de magasin ont été brisées et des magasins ont été pillés. On évalue à 10 millions le montant des dégâts.

Plusieurs manifestants ont comparu devant le tribunal correctionnel et été condamnés à des peines de prison et d'amendes. D'autres manifestants seront poursuivis pour vagabondage et vol.

Les effectifs rhénans

Le Times, parlant des difficultés éprouvées pour concilier les points de vues français et anglais au sujet de la réduction des armées d'occupation, dit que s'il ne s'agissait que de se mettre d'accord sur le chiffre des effectifs la question serait rapidement réglée, car les discussions se poursuivent dans l'esprit d'amicale intimité qui caractérise les relations entre les deux pays.

« Mais, ajoute le journal, la Grande-Bretagne peut difficilement admettre la question de sécurité soulevée par la France. Ce point a été réglé à Locarno et non seulement il serait contre l'esprit du pacte de maintenir une force défensive sur le territoire d'un pays voisin, mais son maintien dans ce but annulerait le système de démilitarisation de la Rhénanie prévu par le traité de Versailles.

« Les négociateurs ne doivent pas perdre de vue ce côté du problème.

Traité franco-yougoslave

On mande de Belgrade que le traité d'amitié franco-iougoslave sera signé à Genève lors de la prochaine assemblée de la Société des nations, par MM. Briand et Marinkovitch.

Chez des fascistes allemands

Des perquisitions ont été opérées à Berlin, aux domiciles des diverses personnes appartenant au groupe nationalsocialiste qui avaient été arrêtées au retour du congrès de Nuremberg. Du matériel et des documents compromettants auraient été saisis, qui établissent que la section berlinoises du parti existe encore, bien qu'ayant été officiellement

Pas d'emprunt turc

Le journal Vakit, paraissant à Stamboul, ayant annoncé que le ministre des Finances, M. Abdul Halik, avait contracté, dans les banques suédoises, un emprunt de 15 millions de livres sterling, l'Agence Anatolie déclare qu'une enquête dans les milieux compétents a établi que le gouvernement turc n'a entrepris aucune démarche en vue d'un emprunt.

Accord anglo-japonais

La Washington Post annonce que suivant des nouvelles de sources dignes

écrire!... Ils voudraient être glorieux, mais pour y arriver, ils ne feront pas une concession, ils ne commettront ni une bassesse, ni un pensum. Ils tirent toutes leurs joies de leur travail. Même s'ils demeurent obscurs, ils restent

Il ne convient pas d'accabler les uns en portant les autres aux nues. Çà n'est pas leur faute. Les premiers ont entrepris un art comme on entreprend une carrière. Les seconds sont doués. Voilà tout. Et l'arriviste comblé est beaucoup moins heureux que son humble confrère. (De l'Information).

Henri Duvernois.

de foi, parvenues au département d'Etat, la Grande-Bretagne et le Japon ont abouti à un accord leur donnant mutuellement satisfaction au sujet de la future suprématie navale lorsqu'il est devenu évident que les Etats-Unis ne voulaient pas accepter le programme britannique de la récente conférence

navale de Genève. Les grandes lignes de cet accord, ajoute le journal, n'ont pas été révélées et il est peu probable que les milieux officiels américains possèdent des informations précises sur son contenu.

En Grèce

La commission spéciale a proposé l'expulsion d'une centaine de personnes soupçonnées d'avoir des rapports avec une organisation pangaliste. Parmi ces personnes se trouvent Mme Pangalos, plusieurs anciens ministres et trois sous-officiers de la marine, qui avaient été arrêtés sous l'inculpation, d'organisation d'un mouvement pangaliste.

L'armement naval américain

La faillite de la Conférence de Genève sur le désarmement naval a fait l'objet d'importantes déclarations du secrétaire de la marine aux Etats-Unis, M. Wilbur, qui ne laissent aucun doute

quant aux intentions de l'Amérique: — « Lors de la prochaine session du Congrès, a déclaré M. Wilbur, j'espère demander une augmentation de 100 0/0 de notre programme de constructions navales. Je demanderai la mise en chantier immédiate de 8 croiseurs de 10.000 tonnes et d'un grand nombre de petits bâtiments. L'échec subi par la conférence de Genève aoit résider en un renforcement considérable de la marine de guerre américaine. »

TIRAGES FINANCIERS

du 25 août 1927 VILLE DE PARIS 1904

Le nº 199.904 est remboursé par 200.000 fr.; le n° 370.619 est remboursé par 10.000 fr.; 10 n°s sont remboursés chacun par 1.000 fr.; 1.569 nos sont remboursés au pair.

EN PEU DE MOTS...

- Le croiseur japonais Jindzu est entré en collision avec le contre-torpilleur Warabo. Celui-ci a coulé en 15 minutes. 90 matelots et 12 officiers ont

- Un séisme s'est produit dans l'île de Formose. Il y a eu 10 tués et une centaine de blessés.

- Un incendie qui a éclaté à Scutari a détruit 600 maisons. Il y a eu des personnes blessées.

- Les restes de Sacco et Vanzetti seront incinérés dimanche, à Boston. La sœur de Vanzetti ramènera les cendres de son frère en Italie. - Le mauvais temps empêche tou-

jours les aviateurs européens de prendre leur vol pour tenter la traversée de l'Atlantique.

NOS ÉCHOS

Le bain quotidien.

On s'est un peu nettoyé les poumons et l'esprit au vent du large; on rentre au journal; et on ouvre - par devoir professionnel - L'Action Française. Début de l'article de M. Léon Daudet:

Je pense, Albert Sarraut, ô proconsul à la manque, ô Sarraut « à l'américaine », je pense, Louis Martinet-Barthou, dit « Furstenberg », je pense, « bourriques » et « messieurs » de la Sûreté générale et de la brigade mondaine, que vous êtes maintenant bien convaincus de votre incapacité, de votre nullité, de votre imbécillité, de votre gourderie, qui fait la risée, avec le dégoût, de l'univers civilisé et des plus lointaines tribus de la terre de Feu et du Kamtchatka! Ça un ministre de l'Intérieur, Ca un ministre de la Justice et même de la flagellation (au troisième, la porte à gauche), ça des indicateurs, des inspecteurs, et des « Recherches ». Laissezmoi rire! Depuis le samedi 25 juin, où un fonctionnaire d'Albert ah mon-Sar-

raut, etc., etc. Ça continue: « déplorables abrutis », « magistrature asservie, stylée par les deux drôles que vous êtes, Barthou et Sarraut », « votre crapulerie », etc. Et dire que, chaque jour que Dieu fait, le gros camarade va déposer des

ordures de ce genre! Le noble faubourg raffole de ce bain

Le chapeau conjugal.

La mode qui consiste à se promener sans chapeau, et qui fait de plus en plus d'adeptes parmi les hommes, commence à être également adoptée par les femmes. C'était fatal puisque la plus belle moitié du genre humain semble hantée du désir de ressembler à la plus laide. On rencontre déjà pas mal de jeunes personnes qui circulent dans les rues de Paris, la tête nue, les cheveux coupés

LES CONTEURS DU QUERCY

— On parle de supprimer la prison | quelques semaines. L'an dernier, toute-Messourgues, dit le substitut Lespil, | fois, je dois le dire, un vagabond a fait de Messourgues, dit le substitut Lespil, si j'allais la visiter? Je pourrais, à l'oc-

casion, fournir un rapport utile. La prison se cachait derrière un petit bois de chênes, à quatre kilomètres de la ville. Les archéologues la citaient car on l'avait aménagée dans les ruines d'une ancienne abbaye; elle gardait encore (elle détenait) un fin campanile aveuglé de lierre et de fenêtres géminées. M. Lespil trouva le moyen de s'égarer dans le boqueteau comme dans une page du Code. Quand il découvrit la prison, midi sonnait. « Je déjeunerai un peu plus tard, fit-il, avançons. Une odeur de civet vint à sa rencontre, onctueuse et brune, avec tant d'accueil et de tentation qu'il salua. Mais il eut à peine frappé le seuil de ses soullers guêtrés, qu'une voix tinta dans la cui-

- Firmin! il y a quelqu'un.

- Tais-toi, badaude!

- Que si! Un homme parut sous l'accolade d'une porte ogivale, court, luron, en corps de chemise: une pipe à panache bleu hérissait sa moustache de fusain. - Eh! fit-il, nous venons purger

quelque petite peine? Non, dit froidement M. Lespil, imberbe et strict. Je suis le nouveau

- Ah! fort bien, vous m'avez fait

Il ôta sa pipe dans une inclination de tête et, s'effaçant: - Entrez, Monsieur le substitut; n magistrat est tou jours chez lui... Jane! cria-t-il, Calas-

sou! C'est M. le Procureur! La femme accourut claire, plaisante un rire lumineux aux dents et aux prunelles. Elle salua et l'on vit bâiller son corsage, puis, se retournant vers son

- Oh! pourquoi ne m'avoir pas prévenue! J'aurais préparé un meilleur déjeuner. Enfin, Monsieur le Procureur nous avons des truffes en boîte: vous mangerez une omelette grand deuil, un civet qui mijote dans les braises depuis l'aube et un cantaloup comme on n'en a pas à l'évêché. Pour la bouteille,

comptez sur Firmin. - Mais, Madame, protesta M. Lespil, je suis venu simplement, uniquement visiter la prison; mon intention

n'est point, malgré tant d'amabilité... - Monsieur, dit la femme avec rondeur, vous êtes notre prisonnier. Ca fera deux. Après le café, vous ferez votre visite à votre aise... Voyons! Où voulez-vous aller manger ici ? Il n'y a que nous et vous ne serez pas rentré à Messourgues avant une bonne heure. Vous êtes M. le Procureur, je sais bien, mais il faut être raisonnable tout de même. Allons! c'est dit... Calassou!

eh! Calassou! porte le melon! Une voix grave et chaude répondit d'un jardin de soleil. Et M. Lespil, qui n'avait pas vingt-six ans, prit le parti de rire et d'accepter.

Déjà Mme Firmin attaquait le vaisselier. Une fricassée de faïence et de verre emplit joyeusement la petite prison de Messourgues. Les hommes, cependant, causaient. - Non, disait Firmin, nous ne tra-

vaillons guère. Les journaux devraient parler un peu plus de la maison. Songez que nous sommes restés un trimestre entier sans le moindre pensionnaire, et en plein hiver. Vous verrez le registre. Si, par hasard, il nous arrive quelqu'un, c'est pour quelques jours ou

et calamistrés. Certaines d'entre elles tiennent une canne à la main, pour prouver sans doute qu'elles ne sont pas des demoiselles de magasi qui font une course. Empressons-nous de dire que cela n'ajoute rien à leur charme, au contraire, mais c'est la mode, et celle-ci passera comme toutes les au-

En Italie, cette mode est presque générale dans la classe moyenne. Les femmes circulent sans chapeau, mais à l'église elles sont tenues d'avoir la tête couverte. Elles ont donc toujours dans leur poche un fichu ou un mouchoir qu'elles mettent pour assister aux offices.

Celles qui sont accompagnées de leur mari font mieux encore. L'homme étant obligé de se découvrir et la femme de se couvrir, le feutre du mari passe sur la tête de l'épouse qui le lui rendra à

la sortie. C'est bien simple comme on voit, mais il fallait y songer.

Chasseresses de chevelures.

L'Ecole Normale de filles de Mexico est pratiquement en état de guerre. Les élèves se sont en effet partagées en deux bandes ennemies : celle qui

près d'un mois et demi. C'était un brave type qui savait toutes les chansons du monde. Nous l'avons bien regretté.

- Il ne vous a point écrit ? - Si, de Clairvaux. Il paraît que c'est une belle prison... Ici, c'est languissant, Monsieur le Procureur, puis on est isolé, les serrures ne tiennent

pas; si c'était pas les puces, je prendrais un chien. - Vous savez, dit le substitut, qu'il est fort question de « vous » suppri-

- Si on doit me donner de l'avancement et m'envoyer dans une vraie ville, tant mieux. Ma femme pourra aller au cinéma et je ne déteste pas les petits cafés où l'on est quatre autour d'un

- A table! à table! cria Mme Fiv-

L'omelette, dans la faïence bleue, avait l'air d'un grand poisson d'or, mais dès qu'on la toucha elle éclata de truffes noires. M. Lespil défendait en

vain son assiette. — Vous direz merci après! déclarait Mme Firmin. Puis, câline: — Oh! Monsieur le Procureur, si on ferme, tâ-chez que nous soyons nommés dans un joli chef-lieu. Je saurai tenir mon rang, allez! Je me ferai couper les cheveux...

Tenez! voyez un peu si ça m'irait mal. M. Firmin prenait soin du verre. Trois vins: un pour l'omelette, un pour le civet, un pour le melon. Et un armagnac de vingt ans, pour le café.

Quand il eut goûté au premier morceau de râble, M. Lespil abaissa doucement les paupières dans une sorte de voluptueuse méditation. Il rouvrit les yeux pour adorer le vin. - Ah! que voulez-vous, expliquait

M. Firmin, nous sommes presque toujours seuls ici, alors, il faut bien s'accorder quelques douceurs. Vous avez bien raison, approuva le magistrat en revenant au civet. Quel

fumet et quelle chair, quel suc et quel Mais voici qu'il s'arrêta net dans son

lyrisme.

— C'est... un lapin? - Vous moquez-vous? - Alors... c'est... un vrai lièvre? - Voyons, Monsieur le Procureur!

Je ne me serais pas permis... - Mais, malheureux, la chasse n'ouvre que le mois prochain. - Que vous dites! Ici, nous ouvrons chaque fois que la lièvre passe.

Et c'est vous qui avez tué ce - Pour ça, non. C'ast Calassou. Je lui ai prêté mon fusil, parce que le sien, n'est-ce pas ?... C'est Calassou également qui a fait le civet. Hier soir, il a mis... l'animal à mariner et ce matin, à pointe d'aube, le bruit de la tourtière nous a réveillés. Ces gens-là, vovezvous, détiennent des recettes qu'envierait le cuisinier d'un prince. Calassou, Monsieur le Procureur... mais il faut bien que je vous le présente. Vous lui direz un mot, il sera content... Calassou! Calassou! où diable est-il passé ce

b.....-là ? - Permettez, dit le substitut un peu inquiet, qu'est-ce que c'est, s'il vous plait, que ce Calassou?

Calassou? braconnier de son état, dix jours de contrainte par corps, c'est notre vrai, notre unique prisonnier. Et vous avez de la chance, sa peine expire demain.

Léon LAFAGE.

porte les cheveux courts et celle qui a conservé la tresse traditionnelle. Les « cheveux courts » ont conclu une alliance et juré de couper chaque jour les tresses d'au moins une jeune

Les « cheveux longs » ont également formé une Ligue de résistance, mais dans les batailles quotidiennes, ses membres ont eu constamment le dessous, les chasseresses de chevelures opérant des ciseaux avec la dextérité des anciens Sioux maniant le tomahowk pour scal-

per leurs ennemis. Mais toute guerre, même échevelée, a une fin. Devant les protestations des victimes, les autorités ont décidé d'exclure de l'école celles qui voudraient imposer par la force l'adoption de la coiffure à la mode.

Evidenment !... Le voyageur au chef de gare : - Voilà trois heures que j'attends le train !..

Le chef de gare, grincheux: - Monsieur, quand vous aurez attendu comme moi trente-cinq trains par jour pendant trente ans, vous aurez droit à la retraite...

LE LISEUR.

Chronique

LES DEUX THÈSES

Qui a raison?

Le système de M. Dubernet de Garros fera-t-il diminuer le coût de la vie? Il dit « oui ». — Nous répondons « non » !

Répondant à notre réponse, M. Dubernet de Garros nous adresse la nouvelle lettre qu'on va lire ci-dessous :

> Cahors, le 26 août 1927. « Monsieur le Rédacteur,

« En me donnant l'hospitalité de vos colonnes au sujet de la suppres-sion de la taxe sur le chiffre d'affaires, vous avez conclu que son remplacement par une taxe ad valorem n'apporterait aucune réduction du coût de la vie.

« Il faut cependant admettre que la taxe sur le chiffre d'affaires, dans sa forme actuelle, frappe la marchandise à tous les paliers de vente; elle fait donc boule de neige au fur et à mesure des transactions. Si elle est perçue une fois à l'origine, quel que soit le nombre des transactions commerciales, elle restera immuable, le consommateur la paiera une fois à un taux fixe, et n'aura plus à compter avec son incorporation faite forfaitairement à chaque stade de vente. Pour le commerçant, ce sera la suppression de l'inquisition fiscale. Pour le fisc luimême, c'est une grosse simplification, la perception étant réduite à un seul échelon, d'où économie considérable de personnel, facilité de contrôle et réduction des frais.

« C'est pourquoi tous les groupes commerciaux (gros et détail) et notre Fédération du Lot ont toujours réclamé la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires. Aussi, je ne crois donc pas m'être trop avancé en écrivant qu'une modification de ce genre concourrait à amener une baisse du coût de la vie.

« Il ne faut pas en effet que le consommateur ignore que le commerçant supporte, en dehors des augmentations de toutes sortes : loyers, assurances, transports, etc., une charge d'impôts sans cesse croissante et sans cesse multipliée : patente et taxe vicinale, impôt sur les bénéfices, taxe sur le chiffre d'affaires, taxe de luxe, taxe d'apprentissage, droits de vérification des poids et mesures, imposition pour frais de Chambre de Commerce, taxe d'immatriculation au registre de Commerce, licences, octroi, etc.

« Pareil fardeau d'impôts; constamment aggravé, déroute le commerçant dans l'élaboration de ses prix de revient, il réclame donc la simplification, l'aménagement de ces impôts, estimant que de ces modifications ne peuvent que naître des économies appréciables, dont tout le monde profitera, car si le consommateur désire voir diminuer le coût de la vie, le commerçant n'y est pas moins intéressé, la diminution des prix entraînant toujours l'augmentation des ven-

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées. « E. DUBERNET DE GARROS ».

De ce que nous avions accueilli la revendication formulée par M. Dubernet de Garros, il ne s'ensuivait pas naturellement que nous dussions être de son avis !... Nous lui avons fourni les moyens d'exposer le sien. Nous ayons ensuite formulé le nôtre! Rien de plus conforme à nos traditions courtoises et à nos principes de liberté!...

Aujourd'hui, notre honorable correspondant et contradicteur tente un nouvel effort pour nous convaincre. Qu'il me permette de lui dire qu'il a ajouté des mots nouveaux à ceux de sa première lettre. Mais de nouveaux arguments, je n'en ai pas vu. S'il y en a, ils sont incognito.

Sa thèse reste ce qu'elle était. La nôtre aussi. Que le public juge.

Pour piper l'adhésion et l'appui des consommateurs, M. Dubernet de Garros leur affirme qu'ils ont intérêt à protester eux aussi contre la taxe sur le chiffre d'affaires. Et il y va du grand argument : cela fera baisser le coût de

En aucune façon, disons-nous. Cela fera tout simplement un déplacement d'impôts.

Pour parler clair, parlons uniquement de l'objet qui nous occupe et évitons certaines digressions dangereuses où l'astuce ingénue de M. Dubernet de Garros pourrait nous entraîner. Nous ne mettons en cause ni les actes ni les intentions des commerçants. Nous discutons une thèse fis-

Que réclame notre contradicteur ?... Ah! s'il demandait la « suppression » de la taxe, alors il serait en droit de faire luire à nos yeux éblouis une diminution à peu près correspon-dante du prix des choses vendues! Mais il sait bien que cela est impossible. L'Etat a besoin des milliards que cette taxe lui rapporte. Il ne veut ni ne peut renoncer à ces milliards.

Et, alors, M. Dubernet de Garros, innocent et généreux, lui suggère : « Eh! bien, mais, prenez-les ailleurs! Il y a dans la foule des contribuables

d'autres poches que les nôtres!... » Car telle est, très simplement résumée, l'opération proposée. Les Syndicats, dont M. Dubernet de Garros expose la requête, réclament, non la « suppression » de la taxe sur le LES ITALIENS CHEZ NOUS

ENQUETE DANS LE SUD-OUEST

A l'Italie fasciste de nombreux Italiens préfèrent la France accueillante

De notes communiquées par M. Xavier de Cardaillac à l'Animateur des Temps Nouveaux, nous extrayons les lignes suivantes:

L'hôtel Terminus, situé près de la gare Matabiau à Toulouse, attire, à cause de l'origine de son propriétaire, la clientèle italienne des émigrés.

Un des deux gérants est italien; près de la moitié des garçons vient également d'Italie. L'un de ceux-ci, Raphaël, âgé d'une vingtaine d'années, traite les fascistes de brigands, d'assassins. Ses parents possédaient, à Bologne, une mercerie qui avait deux succursales; ils ont dû émigrer, sous des menaces de mort réitérées, après avoir vendu à vil prix leur fonds de commerce. Ils ont acquis, dans le Gers, un petit domaine sur lequel ils vivent péniblement, ayant dû adopter de nouvelles habitudes de travail. Leur fils, qui devait tirer au sort cette année-ci, est résolu à rester en France.

D'après les renseignements que j'ai puisés à Toulouse et dans le Gers, le dix pour cent seulement des émigrés serait fasciste et même comprendrait beaucoup d'espions; le restant, soit quatre-vingt-dix pour cent environ, déteste Mussolini, et préfère une France accueillante à l'Italie d'aujourd'hui.

Le mouvement d'émigration s'est surtout étendu dans le Gers et dans le Lot-et-Garonne, régions où la maind'œuvre agricole était plus rare qu'ailleurs, mais il a essaimé dans les départements limitrophes. Le plus grand nombre des nouveaux venus s'est consacré à la culture de la terre. Ils ont beaucoup plus acheté qu'affermé des propriétés. Venus en France sans esprit de retour, ils auront des enfants qui s'allieront avec des familles du pays et se feront une âme française.

Parmi les émigrés, on compte quelques industriels: dans le canton de Grenade-sur-Adour, dans les Landes, à Saint-Maurice, l'important domaine de Malleville a été acquis par des familles associées qui ont créé là une importante fabrique de saucissons et de charcuterie de conserve. On voit même chez nous quelques fonctionnaires italiens. Il y a quelques mois, une bande de jeunes fascistes envahit les salles de la Faculté de Droit d'une Université Vénitienne; ils portaient, me banniere, une affiche des cours sur laquelle ils avaient rayé les noms de certains professeurs, et par leurs cris, ils signifiaient à ces derniers qu'il fallait ou partir ou mourir. Un professeur de droit international, instruit par l'expérience, se hâta de quitter l'Italie et vint s'installer dans le Gers, où, loin des siens, de ses intérêts, malade physiquement et moralement, il mène une vie triste et mé-

chiffre d'affaires qu'ils savent inaccep-

table, mais son remplacement! Au lieu de faire payer cette taxe au moment de la vente, le fisc la percevra à « l'origine », c'est-à-dire à la fabrication. Ši je vois bien la différence pour certains vendeurs, je n'en vois aucune pour les acheteurs. L'impôt sera toujours incorporé au prix de l'objet et celui-ci augmenté dans les mêmes proportions.

Il en sera ainsi forcément si la taxe de remplacement produit le même nombre de milliards que la taxe actuelle. Et alors, à quoi bon nous annoncer une diminution du coût de la

Mais si la taxe de remplacement produisait moins, qu'arriverait-il?... Simplement ceci : l'Etat constaterait un déficit dans son budget. Alors, pour le combler, il déciderait d'autres im-

En se déchargeant sur d'autres d'une part de leur fardeau fiscal, certains vendeurs auraient peut-être diminué pour eux le coût de la vie, mais pour l'ensemble des consommateurs, non pas!

Voilà pourquoi nous avons dit que ces derniers ne gagneraient vraisemblablement rien à cette combinaison Et il nous semblait excessif de solliciter leur appui!

Il est certain que cette taxe sur le chiffre d'affaires est gênante, embê-tante. Et suivant le grand précepte qui recommande de faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il vous fît, suivant aussi le principe bien connu d'après lequel le bon impôt est celui qu'on ne paye pas, vous essayez de passer le vôtre sur le dos du voisin...

Eh! mon Dieu! Faites-le si vous pouvez! Mais au moins ayez l'élégance de ne pas lui demander de vous y aider!

Relèvement des taxes applicables aux virements postaux échangés entre la France et la Tunisie.

A partir du 1er septembre 1927, les virements ordonnés par les titulaires de comptes courants postaux en France et en Algérie au profit des titulaires de comptes courants postaux en Tunisie seront passibles d'un droit de commission proportionnel au montant de la somme virée et fixé à 25 centimes par 1.000 francs ou fraction de 1.000 francs

La confédération générale des vignerons a décidé de protester auprès des pouvoirs publics contre la disposition du décret du 30 juillet 1927, fixant le contingent des importations des vins de Tunisie en France, pendant la période du 1er août 1927 au 31 juillet 1928, à 550.000 hectolitres. Ce maximum, dit la confédération, n'a été prévu que dans un projet non encore adopté et à la condition essentielle que certaines dispositions restrictives au régime dont jouit la Tunisie seraient adoptées en même temps par la régence.

D'autre part, la confédération générale des vignerons a déclaré qu'elle ne saurait admettre l'entrée en France, sous un régime privilégié, de quantités de vins en sus du contingent annuel des vins grecs parvenus en France avant le 10 juillet sans certificat d'origine. Elle se réserve de faire trancher par les tribunaux toute mesure illégale.

Cette note nous paraît un tantinet comminatoire.

Par ces temps de disette vinicole, il était à souhaiter que l'Etat permit, au contraire, l'entrée des vins tunisiens, algériens et autres en France.

Interdire cette entrée, et même réduire la quantité d'hectos autorisés à entrer ne peut pas être une mesure favorable aux consommateurs. Que la confédération des vignerons

défende ses droits, nul ne saurait y voir un inconvénient quelconque. Mais il y a bien aussi les droits du

consommateur à sauvegarder. Or, si l'on considère le prix que le pauvre consommateur est obligé de payer pour avoir un litre de vin du Midi, il ne semble pas exagéré que l'Etat permette de faire entrer des vins étrangers.

Que les marchands du Midi dont les citernes sont pleines de vin rédui-sent leurs prix, que diable, et les consommateurs n'auront pas besoin de faire appel au concours des vins étrangers.

Or, à la veille même des vendanges, le prix du vin n'a pas diminué de façon bien sensible.

Si la récolte de 1927 est inférieure à celle qu'on espérait, à quel prix alors va monter le litre de vin en

Il y a un point, cependant, sur lequel on donne raison à la confédération des vignerons, c'est lorsqu'elle se déclare décidée à poursuivre la répression des fraudes avec plus de sévérité que jamais au moment des vendanges, ainsi que la vérification des produits.

Oui, sur ce point, elle a raison, et elle ne sera jamais assez sévère dans ses enquêtes et vérifications pour empêcher les fraudeurs d'exercer leur lucratif et néfaste commerce.

Mais, de grâce, qu'en période de pénurie de vin — et nous sommes, actuellement, en pleine période — on concilie le plus possible les intérêts des vignerons et ceux des consomma-

Payer, en août, à Cahors, un litre de vin 3 fr. 40, n'est-ce pas une dérision? Il n'y a plus de vin dans notre région, dit-on. Soit. Mais s'il y en a en abondance ailleurs, dans nos colonies,

pourquoi ne pas l'importer? Il sera bien toujours temps, quand la période des bonnes vendanges sera revenue, de limiter l'entrée des vins étrangers.

Mais d'ici là, pourquoi brimer les travailleurs de nos régions en les privant de leur chopine bi-quotidienne? Les pouvoirs publics ne peuvent pas ne pas s'intéresser à eux!

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

<>鄉<>

La médaille militaire est attribuée au soldat Moreau, du 207° d'infanterie: « Bon et brave soldat. A été très grièvement blessé à son poste, à Moronvilliers, le 20 avril 1917. »

Armée M. Barran, chef de bataillon au 31° d'infanterie, passe au 9° d'infanterie.

Intendance

M. Saint-Paul, officier d'administration de 1re classe à l'armée du

Rhin, est affecté à la 17° région. Administration militaire

M. Barrière, officier d'administration de 2° classe (habillement), est affecté à la 17° région.

Greffier

M. Fontès, est nommé greffier de la justice de paix de Payrac, en remplacement de son père, décédé.

Postes

M. Florenty, facteur des Postes à Dégagnac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Un maire cambriolé

On lit dans le « Petit Journal »: Des malfaiteurs ont cambriolé la nuit dernière, 29, avenue du Cheminde-Fer, à Vitry-sur-Seine, le pavillon et la pharmacie de M. Périé, maire de Vitry-sur-Seine. Ils sont entrés par une porte donnant sur le jardin. Dans la boutique, on a trouvé des flacons cassés. Quant au pavillon, où tout a été bouleversé, on ne connaîtra l'importance du vol qu'au retour de

M. Périé, actuellement en villégiature. M. Périé, qui est un de nos compatriotes, est effectivement en villégiature à Cahors.

CAHORS

LA POSTE-OMNIBUS-RURALE va bientôt fonctionner

Le public a intérêt à profiter des avantages que ce service met à sa disposition

Le service de la poste omnibus rurale de Cahors sera mis en activité le septembre prochain.

Des affiches donnant le détail des diverses opérations qui seront effectuées par ce nouveau service (service postal, transport des voyageurs, des colis postaux, des messageries G. V. et P. V. et des commissions de toute nature), les horaires qui seront pratiqués et les prix à appliquer, ont été appo-sées, dans la ville de Cahors et dans toutes les communes comprises dans

le circuit. Des tracts reproduisant les renseignements consignés sur les affiches ont été distribués par les facteurs chez tous les commerçants de Cahors et dans toutes les maisons des six communes rurales qui vont être desservies par la poste omnibus rurale. Les personnes qui auraient été oubliées dans cette distribution ou qui auraient égaré le tract en question peuvent en demander un nouvel exemplaire soit au facteur qui les dessert, soit au bureau de poste de Cahors, soit chez les correspondants postaux du Montat (Mme Vve Delrieu), de Pern (Mlle Bergon), de Cézac (Mme Alazard), de Lhospitalet (Mme Ayot), de Labas-tide-Marnhac (M. Lacavalerie), de

Trespoux (M. Labro). Indépendamment du transport des voyageurs, la poste omnibus rurale a pour but d'améliorer la distribution et l'expédition des correspondances et de mettre à la disposition des populations rurales, au chef-lieu de chaque commune, un correspondant chargé

de l'exécution des opérations postales. Afin d'éviter aux habitants des campagnes des pertes de temps et des déplacements toujours onéreux, la poste omnibus rurale effectuera à Cahors et sur le parcours du circuit les commissions de toute nature qui lui seront confiées, notamment chez les boulangers, les épiciers, les merciers, les bouchers, les pharmaciens, en un mot chez tous les commerçants et également chez les particuliers.

Par réciprocité, les habitants de Cahors pourront utiliser la poste omnibus rurale pour s'approvisionner chez le producteur lui-même en denrées de foutes sortes sans se déranger et à très peu de frais (légumes, œufs, volailles, grains, etc., etc.).

Nous ne saurions trop engager le public à profiter des avantages que met à sa portée l'Administration des P. T. T. qui assurera, en outre, dans les communes desservies par le circuit de la poste omnibus rurale, les staux et des messageries G. V. et P. V.

EN CHASSE

Il y a des citoyens qui vivent, aujourd'hui, dans une impatience fiévreuse. Ils ne tiennent plus en place. Ils fourbissent le fusil, comptent, recomptent les cartouches, examinent s'il ne manque pas un bouton à la veste de chasse et si les guêtres ne sont pas décousues.

Demain, c'est le grand jour de l'ouverture. Et l'on sait ce que c'est l'ou-verture de la chasse! On la prépare depuis deux mois, mais on en parle

depuis six mois! Durant ces derniers jours, on voyait des nemrods parcourir les côteaux pour tâcher de se rendre compte si le

gibier serait abondant. Mais à toutes questions posées sur ce point, ils ne répondaient pas ou ils se contentaient de cette réponse peu compromettante: « Il y aura du gibier, mais il pourrait y en avoir da-

vantage. »
Chut! attention, voici l'époque des randonnées pédestres, des bons dîners plantureux dans les fermes. Mais c'est aussi la période où les récits cynégétiques charmeront les auditeurs installes, pipe à la bouche, autour d'un bol de vin chaud!

Bonne chance à tous les nemrods cadurciens; s'ils tuent du gibier, ils ne s'en étonneront pas. Leur adresse, estimeront-ils, est connue.

S'ils rentrent bredouilles, ils trouveront une explication telle que ce ne sera pas de leur faute, mais celle du chien du voisin, ou du gibier qui est-encore trop... jeune!

Il est vrai que les chasseurs de nos régions, tout au moins, se consolent facilement de leur déconvenue : et ils sont les premiers à sourire quand on leur cite la rosserie d'occasion: « Hélas! le gibier, bon apôtre,

Devant vous se débine au trot. Le lapin vous en pose un autre, Lapereau se traduit : la peau! »

A vos fusils, nemrods, bonne chasse!

-<>氮<>--Concert public

Le concert public donné, jeudi soir, par notre société musicale l'Avenir Cadurcien, a obtenu son succès habi-

Bien que la température fût un peu fraîche, un public assez nombreux s'était rendu sur les Allées Fénelon. Nos excellents musiciens exécutèrent le programme du concert avec brio et furent applaudis.

Nous leur adressons, ainsi qu'à leur dévoué directeur, M. Rivière, nos vives félicitations.

Accidents du travail

M. Marc Condamine, employé à l'usine de l'Eclairage général, transportait un rondin d'acier lorsqu'il fut atteint de contusion thoracique. Il sera obligé de cesser tout travail pendant 15 jours.

Fête du faubourg Labarre

Voici le programme de la fête du faubourg Labarre: Samedi 27 août: Distribution de bouquets et tour du quartier en musi-

que ; à 22 h., concert devant les divers cafés. Dimanche 28 août: A 10 h., messe

pour les enfants de la paroisse morts pour la France (à l'issue de ce service une gerbe sera déposée au monument aux morts des Mobiles) ; à 11 h., apéritif-concert; à 17 h., ouverture de la fête; à 21 h., grand bal de nuit.

Lundi 29 août : A 14 h., départ d'un ballon, jeux divers ; à 18 h., apéritifconcert et bal; à 21 h., grand bal de nuit avec farandole qui se terminera par le traditionnel grand-père mené de main de maître par le doyen du

Le comité décline toute responsabilité des accidents qui pourraient se produire pendant la durée de la fête. Le Comité:

Coups et blessures

Un propriétaire, B..., 51 ans, de Cours, réclamait une dette à un de ses voisins, Bru Jean-Pierre, 73 ans, demeurant à Gironde (Cours).

Il pénétra chez lui en tenant à la main la gaule avec laquelle il conduisait des bœufs. En voyant Bru, il plaça la pointe de la gaule sur le ventre du vieillard, en

disant : « Tu vas me payer. Bru recula, tomba dans la chambre. Il tenait à la main une hachette. B... s'en saisit et en frappa Bru à la

Puis, saisissant une fourche en bois, il l'en frappa, et lui dit : « Je ne te tue pas maintenant, mais il te fau-

dra bien y passer. » Bru a reçu des blessures sur le côté droit du crâne, sur le sommet du crâne et sur le front.

D'autre part, B... dit que Bru l'a frappé avec la hachette et a été blessé à la main gauche et au front.

Le Parquet de Cahors est saisi de

Depuis quelque temps, une grande animosité, provoquée par des questions d'intérêt entre voisins, règne entre les familles Blazy, propriétaire à Lasconturies près de Bagnac, et Bouyssou, fermiers chez M. Sauva-

Ces jours derniers, M. Blazy avait ses bestiaux à l'abreuvoir lorsqu'une rixe éclata entre lui et ses voisins. Violemment frappé à la tête, il fut ramené chez lui, où il s'alita, et le médecin fut mandé en toute hâte.

Plainte fut déposée et le Parquet de Cahors a ordonné une enquête qui est faite par la gendarmerie de Figeac.

A coups de pierre

Le Parquet a fait procéder à une enquête au sujet de l'affaire suivante: La jeune Pomarède Marie-Louise, âgée de 13 ans, gardait des moutons et chevres dans un champ, à Dégagnac, lorsque arriva dans un champ voisin la jeune C... Marie, âgée de 15

Une chèvre étant entrée dans le champ où se trouvait la jeune C., celle-ci la chassa à coups de pierres,

mais elle ne s'en tint pas là. Elle lança des pierres à la jeune Pomarède qui fut blessée à la jambe gauche et à la tête.

Menaces

Un propriétaire de Duravel, M. L..., sabotier, avait placé des pierres sur un chemin devant la propriété d'un voisin, M. L...

Celui-ci alla chercher une masse et s'en servit pour casser ces pierres. Une discussion violente s'éleva entre les deux hommes. Le sabotier rentra chez lui, en sortit avec un outil à la main. Et tout à coup, il se mit à crier et déclara que L... l'avait menacé

avec un revolver. L... nie: il affirme qu'il n'avait pas de revolver.

Mais plainte a été portée pour menaces par le sabotier au Parquet de Cahors qui fait instruire l'affaire.

Ponchet Louis, 25 ans, journalier à Vayrac, avait été embauché par M. Simbille, propriétaire, pour des travaux agricoles.

Quand ces travaux furent terminés, Ponchet fut réglé et partit. Mais peu après son départ, le propriétaire constata qu'une paire de chaussures lui avait été volée.

Il soupçonna Ponchet et porta plainte. Effectivement, celui-ci fut retrouvé: il portait les chaussures volées.

Il a été déféré au Parquet de Cahors. Excès de vitesse

Procès-verbal a été dressé pour excès de vitesse dans la traversée de la ville aux automobilistes suivants: MM. de Romeu, de St-Priest-en-Jarret (Loire); Hermeil, de Montfaucon; Bisson, rue Pasquier, Paris; Gournée, Bd de Strasbourg à Paris; Boleresque, rue Bélibor, à Paris.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre un propriétaire et un voiturier de la ville our encombrement de la voie publique, quai Ségur et place St-Laurent. Ils avaient laissé leurs camions et charrettes devant la porte pendant le our et la nuit.

ONDULATION

Indéfrisable GALLIA Résiste au lavage et à l'humidité 5 fr. la Mèche

Mise en plis -:- Coupe moderne E. POPOVITCH Coiffeur pour Dames - CAHORS

Téléphone 170

PALAIS DES FETES

MARDI 30 AOUT UNE SEULE SOIREE DE GALA

avec le concours de 2 vedettes parisien-MONRAY le célèbre comique troupier, léjà connu des Cadurciens, dans son

nouveau répertoire. et FIRZEL le talentueux fantaisiste

de l'Empire et de l'Olympia dans son répertoire des grands succès d'opérettes modernes et de chansons du jour.

AU PROGRAMME

LE REVEIL

Grand film d'art d'après l'œuvre de Paul Hervieu, interprété par Charles Vanel, Maxudian, Izo-

ORCHESTRE

Prix des places : Premières, 3 fr. 50 ; Galeries, 3 fr. 75 ; Secondes, 3 fr. ; Trosièmes, 1 fr. 50.

Les Sports.

Sont admis les jeunes gens dont les noms suivent :

Fougères, 793 points; Dols, 692; Bach, 682; Pradel, 648; Guyonnaud, 602; Séraudie, 581; Buffand, 554; Romec, 537; Balland, 528; Planard, 527; Baudel Ch. 516; Bessières, 502; Cocheton, 499; Bous-516; Bessières, 502; Cocheton, 499; Bousquet, 494; Battut, 493; Delpy, 483; Bernays, 482; Marcouly A., 472; Vaquié, 471; Riche, 459; Goudou, 455; Marcouly L. 450; Parcillé, 449; Montcuquet, 440; Berthoumieux, 438; Andrieux, 437; Fournié J., 432; Baudel G., 430; Chabbaud, 428; Pialaprat, 426; Couaillac, 422; Lagarde, 411; Fournier G., 405; Linas, 399; Laboucarie, 397; Richard, 397; Lathiére, 396; Péberel, 395; Seylhan, 375; Lasfargues, 373; Marty, 370; Gasc, 352; Larauffie, 352; Sahuc, 350; Bergougnioux, 335; Ar-352; Sahuc, 350; Bergougnioux, 335; Arbus, 332; Lacombe, 331; Loulmet, 320; Roussilhe, 319; Despeyroux, 316; Thamié, 286; Costes, 280.

Union Vélocipédique de France

Comité départemental du Lot. C'est le dimanche 28 courant que se disputera, sur le parcours Cahors-Payrac t retour, le « Championnat du Lot » des 100 km. sur route.

Engagements jusqu'au 28 à midi chez M. Gegnayre, Président du Comité, boulevard Gambetta, Cahors. Dossards à 13 h. 30 au Grand Café de la Promenade.

Départ à la Barbacane à 14 houres. Prix 100 fr. et le titre au 1er. 80 fr., 50 fr., 35 fr., et 20 fr. aux suivants dans l'or-La Commission des courses de l'U. V. F. a désigné comme devant prendre part au Championnat les coureurs ci-après

1 Auriel François, de Vayrac. 2 Carles Pierre, de Cahors. 3 Deviers Aristide, de Montcuq.

4 Deviers Noël, de Montcuq. 5 Despau Jean-Louis, de Cahors. 6 Dorde Jean, de Cahors. 7 Durand Georges, de Larroque-des-Arcs. trade Alfred, de St-Denis-Catus 9 Estrade Henri, de St-Denis-Catus.

10 Janot Joseph, de Mayrinhac Lentour. 11 Lafon Georges, de Cahors. 12 Laplaze Paul, de Bretenoux. 13 Larnaudie Louis, de Figeac. 14 Larroussie Georges, de Figeac. 15 Lavergne Célestin, Sousceyrac. 16 Owiler Alphonse, de Cahors.

17 Pons Gervais, de Sauliac. Il estrappelé aux coureurs ci-dessus désignés que l'article 172 du règlement des courses leur impose l'obligation de disputer leur chance. En plus des coureurs désignés par la

Commision des courses peuvent prendre part à l'épreuve tous les licenciés indivi-duels de l'U. V. F. ou licenciés des sociétés affiliées ayant au moins six mois de résidence dans le département. Ne sont pas qualifiés pour prendre part à l'épreuve les professionnels, les amateurs et les

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 26 août 1927 Naissance

Pons Robert, r. du Pal, 3. Publications de Mariages Alquié Charles, commis de Trésorerie a Brive (Corrèze), et Mengeon Louise, s. p., à Cahors.

Bastit Léonce, employé des P. T. T. à Cahors, et Zoé Marcelle, s. p., à Caussade (T.-et-G.).

Mariages

Planet Camille, professeur au lycée, et Soueix Lucienne, s. p. Cassagne Maurice, sergent au 1er Régiment d'aérostation et Delpech Margue-

rite, couturière. Cayla Jean, chaudronnier, et Cabirol Germaine, s. p.
Lamarque Eugène, Commis des P. T. T.,

et Fontanille Aline, s. p. Décès Ané Cyrille, buraliste, 44 ans, av. de la

Gare, 56. Calvet Emile, chef de chantier, 26 ans, rue Wilson. Labro Antoine, palefrenier, 76 ans, rue Wilson.

Fournié Louis, cultiv, 21 ans, Bégous. Pons Robert, 1 jour, r. du Pal, 3. Sudreau Pierre, 3 ans, Belle-Roche. Lacam Pierre, cultiv., 70 ans, rue Wil-

Cubaynes Alphonse, vérif. des C. Ind., 23 ans, rue Wilson. Neuville, Vve Laval, s. p., 87 ans, rue Wilson.

Clary Louis, Empl. des P. T. T. en re-traite, 64 ans, Larroque-des-Arcs.

*************** CHARRUE FONDEUR

M. SEILHAN, rue Bousquet, CAHORS :-: DÉPOSITAIRE :-:

Arrondissement de Cahors

Bégoux

Obsèques. - Mardi matin, ont eu lieu à Bégoux, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques de notre jeune ami : Fournié René, victime de l'accident occasionné par le train de Capdenac, dimanche sinage, sous le séculaire ormeau du point de vue affaires, mais de nombreux

Le cercueil disparaissait sous les couronnes et les fleurs.

Toutes les familles de Bégoux étaient représentées. C'était un véritable deuil général car la victime appartenait à une famille très estimée et était elle-même très aimée de tous ceux qui la connaissaient.

Puissent les regrets unanimes de toute une population être un léger adoucissement à la grande douleur de ses parents, auxquels nous adressons ici l'expression de nos condoléances bien attristées. - F. G.

Le passage à niveau de Cavaniès. -Il y a quelques années, la Compagnie du P. O. fut autorisée, par décret ministériel, et en vue d'économie, à supprimer les barrières à tous les passages à niveau dont la visibilité s'étend à 150 mètres à droite et à gauche du passage

Cavaniès fut compris dans le lot des suppressions.

En venant de Cahors, le bruit du véhicule empêche le conducteur d'entendre l'arrivée du train. De plus la voie n'est nullement visible. On l'aperccit distinctement quana on a dépassé la maisonnette, c'est-à-dire lorsqu'on se trouve à 3 m. des rails. Cette distance est insuffisante pour permettre à un conducteur d'arrêter à temps son attelage. Il faudrait, afin d'apercevoir la voie, que les arbres fruitiers (cerisiers, poiriers) du jardin de la maisonnette soient abattus, que les acacias poussant le long de la voie disparaissent et que la maisonnette elle-même soit rasée. C'est à ces seules conditions, que la Compagnie, pour sa défense, peut se paser sur le décret ministériel.

Il y a 2 ans 1/2, une femme, Mme Vve Guiraudet a été sectionnée par le train se dirigeant sur Capdenac. Dimanche dernier, c'est le jeune Fournié qui a été happé par la locomotive. Dans l'intervalle, plusieurs attelages ont failli être télescopés. C'est beaucoup trop d'accidents. Que la Compagnie fasse des économies, nous n'y voyons aucun inconvénients. Mais qu'elle les fasse aux dépens de notre vie, cela non! Deux accidents mortels en trente mois, c'est beaucoup

A la saison des travaux, il passe journellement, à ce passage à niveau, plus de 150 attelages. Or, en plus des 4 trains de voyageurs, de nombreux trains de marchandises et des machines haut-lepied circulent sur cette voie. Il est même extraordinaire qu'il n'y ait pas plus d'accidents à déplorer,

Ce passage à niveau doit être gardé. Une pétition pour le rétablissement de la barrière va circuler. Nous sommes persuadés que nos Elus et le Conseil municipal de Cahors (puisque nous sommes ses administrés), feront le néces-saire auprès de M. le Directeur de la Compagnie afin qu'il nous accorde une satisfaction, qui, après tout, n'est qu'un droit légitime.

LA CHASSE ainsi que le passage

sur tout le domaine de Boyer situé sur les communes de Pern et Flaugnac canton de Castelnau-Montratier Garde assermenté

sont interdits

Montgesty

Subvention. - Notre excellent maire, M. Emile Delfort, vient de recevoir communication d'une lettre par laquelle le Ministre de l'Agriculture avise notre dévoué compatriote, M. Jules Crabol. Directeur du Cabinet du Président de la République, que la somme de 25.831 francs va être versée au Syndicat du Puech pour la réfection de son chemin

Lauzès

Nécrologie. — On nous annonce le décès, survenu à l'âge de 76 ans, de Mme Veuve Floyrac, dont le mari fut pendant de longues années maire de Lentillac-Lauzès.

Ses obsèques ont eu lieu à Lauzès, au milieu d'une foule de parents et d'amis.

Presque toutes les maisons de Lauzès étaient représentées à ces obsèques, par un membre, au moins, de la famille, la population de Lauzès ayant voulu ainsi manifester à la famille de la défunte la sympathie dont elle jouissait.

Avec Mme Floyrac disparaît une femme de bien qui sera vivement re-

Elle laisse deux enfants : une fille mariée à M. Abel Delsahut, propriétaire et conseiller municipal à Sabadel-Lauzès, et M. Urbain Floyrac, négociant en cycles-autos à Lauzès, auxquels nous offrons, ainsi qu'à tous ceux que ce décès met en deuil, nos condoléances sincères et attristées.

St-Martin-Labouval Un' chemin. — Chacun sait tout l'in-térêt que présente le site de Rouan, qui

se trouve entre notre localité et Tourde-Faure, site qui attire de nombreux touristes. Or, pour avoir accès à cette hauteur,

il faut quitter en bas la route de Cahors-Figeac. Faute de voir convenable, l'accès des à-pics rocheux présente quelques difficultés qui découragent ceux qui n'ont pas le pied montagnard. Il serait urgent de construire une route favorisant l'accès de la crète de Nougayrac. La dépense ne serait pas énorme et procurerait un nouvel attrait pour retenir les touristes.

Bélaye

La fête. - La section de Latour, qui repose sa tranquille fraîcheur dans un ombreux vallon, a célébré dimanche 21 août sa fête annuelle.

Le comité n'avait rien négligé pour rehausser un attrait qui existe déjà dans le cadre de verdure attirant les promeneurs par son charme exception-

Les bals de jour et de nuit ont été très animés; les jeux divers ponctuellement exécutés, et le feu d'artifice de bon goût a jeté l'éclat de ses fulgurantes lueurs sur le pittoresque site. Tous nos compliments aux organisateurs, et à quinzaine la non moins attrayante fête qui se tient dans le voiPalaye, à Juillac.

St-Daunès

Mariage. - Lundi 22 courant a eu lieu dans l'église de Saint-Daunès le mariage de Mlle Ernestine Bessières, fille de M. Bessières et de Mme née Delprat, du village de Bouet, avec M. Georges Durand, vérificateur des contributions indirectes.

Aux jeunes et sympathiques époux, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Puy-l'Evêque

Pisciculture. - Dimanche dernier, un groupe d'amis de la gaule, réunis au café de l'Orphéon, a décidé de jeter les bases d'une société de pisciculture susceptible de faire valoir ses droits lors du renouvellement des biefs, en 1930.

A cet effet, il a été procédé à la nomination d'un bureau provisoire, qui est constitué ainsi qu'il suit :

Présidents d'honneur, MM. Vizon, receveur des contributions indirectes, et Grangié, percepteur à Puyl'Evêque ; président actif, M. Garrigou, chef cantonnier; vice-présidents, MM. Rey, ex-officier mécanicien de la marine marchande, et Garrit, cantonnier; trésorier, M. Manieu; secrétaire, M. Salvan; membres du comité, MM. Balzac et Soulacroix.

Garde particulier, M. Coutrix, cantonnier à Soturac.

Classement définitif des sociétés ayant pris part à la fête sportive. — Voici les récompenses offertes par le ministère de la guerre aux sociétés agréées :

Aviron Cadurcien, médaille d'argent grand module et diplôme; Union Sportive de Fumel-Libos, médaille de bronze grand module et diplôme; Union Sportive Puy-l'Evêquoise, diplôme de mé-daille de bronze; Vaillante de Soturac, diplôme de médaille de bronze.

Classement individuel. — Guillem, Fumel, médaille d'argent offerte par le « Courrier du Centre » ; Baïan Gregoire, médaille d'argent et diplôme; Bouzerand, diplôme, abonnement de trois mois au Télégramme; Fougères (Jeunes Cadourques), diplôme et breloque; Arène, U. S. P., plaquette bronze; Buffaut (A. C.), breloque et diplôme de médaille de bronze; Régis, Soturac, diplôme et breloque; Faur, Fumel, diplôme; Rouquié, Fumel, diplôme; Dussaut, Fumel, diplôme. Plusieurs médailies offertes par divers journaux ne sont pas mentionnées

dans le communique. Grézels

Nécrologie. - Mercredi matin, 24 août, ont eu lieu à Grézels, au milieu d'une énorme affluence d'habitants de la commune et des communes voisines, les obsèques de M. Amédée Prady, propriétaire du beau domaine du Port, commune de Grézels, décédé à 71 ans, après une courte maladie.

Conseiller municipal depuis longtemps, il voyait à chaque élection son mandat renouvelé par la quasi unani-mité des votants. C'est dire l'estime affectueuse et la considération dont il était entouré par ses concitoyens. M. Amédée, comme on l'appelait familièrement, était un homme de bien dans toute l'acception du mot : serviable et dévoué, il sera vivement regretté dans toute la région.

A son frère éploré ; à Mme et M. André, conseiller à la Cour d'appel d'Agen; à Mme et M. Germain, expert près le Tribunal civil de la Seine, sœurs et beaux-frères du défunt; à tous les membres de cette honorable famille, si douloureusement frappée, nous adressons l'hommage de notre cordiale sympathie et l'expression attristée de nos sincères condoléances. — L. D.

Lapeyre

Echos de la fête. — Favorisée par le beau temps, la fête patronale de Lapeyre a été très réussie.

La fête avait été organisée avec goût par la jeunesse.

Il y a eu beaucoup de visiteurs et les bals furent très animés.

Arrondissement de Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira lundi prochain 29 courant à 20 h. 30 à la mairie sous la présidence de M. C. Nozières, premier adjoint.

Service des pharmacies. — Aujour-d'hui dimanche le service sera assuré par la pharmacie Bariat, rue Gam-

Etat-civil du 19 au 26 août. - Décès: Delcros Frédéric, 67 ans; Rouget Adeline, épouse Delran, 61 ans; Blanquie Alexandre, 44 ans.

Echos de la fête. - Notre fête, favorisée par le beau temps, a tout à fait

Quantité d'attractions de toutes sortes: chevaux de bois, manège de bicyclettes, tourniquets, tirs, etc., remplissaient le vaste champ de foire et ont fait les délices des enfants et même des grandes personnes.

Les bals de jour et de nuit ont été des plus animés, et dimanche soir, la bataille de confetti a fait rage. Lundi, les grandes courses de bicy

clettes avaient attiré un foule considérable. En voici les résultats : Locale: 1. Courtial; 2. Sorbes; 3. Maétinez; 4. Malfon.

Régionale : 1. Hirondelle ; 2. Fabrègue; 3. Lescure; 4. Blanc. Internationale: 1. Agutte; 2. Blanc; 3. Ferral; 4. Millaud.

St-Céré

Probité. - Lundi dernier 22 août, jour de foire à St-Céré, trois élèves de notre école, Taurant Paul, Henri Fouillac et Albert Leymarie, trouvèrent, avenue Marceau, un portefeuille contenant une certaine somme. Ils s'empressèrent d'aller le déposer à la mairie où le propriétaire peut le réclamer. Nos félicitations à ces enfants.

Foire. - Foire peu importante au

Parisiens en vacance dans les commu-

nes voisines vinrent visiter notre ville. Cours pratiqués: Poules, 5 fr. 25; Poulets, 7 fr. 50; oies, 30 fr. pièce; pi geons, 10 fr. la paire; fromage d'Auvergne, 5 fr. 75; beurre, 13 fr., le tout le demi-kilo; œufs, 5 fr. 50 la douzaine;

pêches, 0 fr. 50 la pièce. Foirail: Veaux, 5 fr. 75 à 7 fr. 50 le kilo. Légère hausse sur le bétail. Bœufs de travail, de 4.700 à 5.400 fr.; vaches de travail, 2.800 à 3.400 fr.; bouvillons, 2.600 à 3.200 fr.; génisses, 2.700 à 3.300 fr., le tout la paire.

Halle: Froment, 100 à 105 fr.; sarra-sin, 86 à 88 fr.; avoine, 38 à 40 fr.; Pommes de terre, 28 à 30 fr., le tout le sac de 80 litres.

Arrondissement de Gourdon

Geurdon

Concours-exposition de Gourdon. C'est un fait acquis, M. Queuille, Ministre de l'Agriculture, présidera la grande exposition de Gourdon qui doit avoir lieu du 22 au 26 septembre prochain à Gourdon. Nos producteurs lotois auront à cœur de lui montrer les plus beaux spécimens de leur industrie, de leur négoce ou de leur agriculture. Déjà nombreuses sont les adhésions parvenues au Comité d'organisation qui de son côté n'a rien négligé pour que cette manifestation soit bien au-dessus de tout ce qu'on a pu voir jusqu'ici à Gourdon.

Des stands couverts, d'un modèle nouveau, seront construits sur la plus grande partie du charmant tour de ville, pour permetire aux exposants de présenter dans les meilleures conditions leurs articles de choix.

Le nombre des concurrents aux machines agricoles est si important que le Comité envisage déjà l'agranlissement de l'enceinte de r'exposition.

Enfin les animaux reproducteurs, produits agricoles et petits métiers familiaux seront également à l'honneur puisque des primes très importantes ont été prévues pour toutes ces caté-

Le Comité a en outre joint l'agréable à l'utile, en organisant chaque jour, dans l'enceinte de l'exposition, des fêtes qui consistent en concerts donnés par diverses Sociétés Musicales notamment par l'Union Musicale Gourdonnaise, et par la Musique Militaire du 126° Régiment d'Infanterie de Brive, ainsi que pièces théâtrales.

Les visiteurs peuvent donc être assurés de trouver à Gourdon du 22 au 26 septembre une belle manifestation dont ils emporteront le meilleur

Pharmacie de service. — C'est la pharmacie Dardenne (près la bascule), qui sera de service demain, lundi, 29 courant.

Fête de Saint-Pierre. — Des affiches apposées en ville, nous préviennent que la fête votive du quartier de Saint-Pierre, aura lieu dimanche 28 août. Notre belle jeunesse s'est surpassée pour que rien ne laisse à désirer.

Aussi, toute la population ne manquera pas de s'y rendre. Attractions, bal, décorations, musi-

que, rivaliseront pour que tout le monde s'amuse. Le jazz-band, lui-même, sera de la

partie et contribuera certainement à l'entrain général entre les mains du maestro Massias, aussi habile qu'excellent musicien. La belle place des Marronniers pré-

sentera un aspect féerique le soir et, comme toujours, sera bondée de curieux et d'élégantes danseuses.

Nécrologie. - Mme veuve Salvat Therèse, plus connue ici sous le prénom de « maman thé » a succombé, à l'âge de 85 ans, dans la nuit de mercredi à jeudi après de vives souffrances.

C'était une brave femme qui avait tenu pendant de longues années le " Café Divan », le Grand Café de la place du Quatre-Septembre.

Elle avait eu une longue et verte vieillesse, mais ses derniers 8 jours furent douloureux, car elle ne pouvait plus s'alimenter. On ne la soutenait plus qu'à l'aide de vin de Champagne.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi dernier à Gourdon. Une grande affluence a accompagné son cercueil jusqu'à notre nécropole. Toutes les classes de la société y étaient représentées.

Nous adressons à ses enfants Mme Xavier Salvat et M. Paul Salvat, à Mme veuve Marcel Salvat sa bru, à ses petits enfants Pierre et Jean et a toute la famille, nos sincères et bien cordiales condoléances.

Vilain mois d'août. - Le mois d'août a été particulièrement maussade, cette année. Non seulement il a beaucoup plu et, souvent, mais encore il a été froid L'année s'annonçait bien mais, actuelle ment, toutes les récoltes dépérissent.

Commission des allocations. — La commission des allocations militaires à accorder aux réservistes se réunira le mardi 30 août à 10 heures du matin à la justice de paix de notre ville pour le canton de Gourdon et à celle de SAL-VIAC le lundi 29 août à 15 heures, pour les demandes formulées dans ce canton.

CHARRUE FONDEUR M. LAMOUROUX (O. 5), CONSTR- BREVETÉ Ateliers: St-Clair. Magasins: GOURDON :-: DÉPOSITAIRE :-:

CONTROL OF THE PROPERTY OF TH Caniac

Foire. — Favorisée par le temps, l'après-midi, notre foire d'août a été relativement importante. Voici les cours qui ont été pratiqués :

Gros bœufs de fortes propriétés, de 6.000 à 6.800 fr.; bœufs moyens, d'attelage, de 5.000 à 5.600 fr.; bouvillons, dressés au joug, de 4.000 à 4.500 fr., le tout la paire. Brebis, foirail assez bien garni et cours sensiblement les mêmes que ceux de la foire de Labastide. Plants de choux, de 5 à 6 fr. le cent. Les œufs se payaient 5 fr. 50 la douzaine.

Et le service d'autobus Salviac-Dégagnac? — Voilà que l'on parle à nouveau du service d'autobus Salviac-Dégagnac! Nous voici bientôt à la veille de la session des conseils municipaux et du conseil général et il est utile de s'entretenir de cette question importante au premier chef pour le

canton de Salviac. Si nous lisons le rapport dressé l'an dernier et présenté au Conseil général, nous remarquons au titre G: que M. le Conseiller général du Canton de Salviac a demandé qu'il soit créé un service entre Cazals-Salviac et Gourdon, les jours de foire et marchés de Gourdon — pourquoi pas les jours de foire de Salvi e aussi — ou à défaut entre Salviac et Dégagnac gare, le service en action Gourdon-Salviac-Cazals-Cahors, ne permettant pas en effet aux habitants de Cazals et de Salviac d'aller le matin à Gourdon et d'en revenir le soir.

La solution Salviac-Dégagnac, con-tinue le rapport, devrait être préférée à l'autre, parce que moins coûteuse; le service fonctionnerait environ 60 jours par an, comme la ligne aurait une longueur de 8 kilomètres, il donnerait lieu à une dépense annuelle d'environ 1.100 francs, entièrement à la charge du département.

Et le rapport s'étend ensuite in fine sur la création d'une ligne reliant Cazals à la gare de Thédirac par Marminiac, point de départ, Cazals-Gindou-Maussac et Thédirac. Cette ligne dont le service de contrôle vient à peine d'être saisi (sic) est cependant en exploitation et nous attendons toujours le service d'autobus Salviac-Dégagnac.

Nous reconnaissons toutefois que la raison du plus fort est toujours la meilleure », cette dernière ligne patronnée par le député de Cahors devait fatalement avoir la priorité sur la ligne Salviac-Dégagnac.

Nous n'insisterons pas davantage assurément, nous voulons croire que l'on trouvera un concessionnaire pour l'exploitation de cette ligne et que le Département se montrera généreux your la doter comme il convient. Nous comptons sur l'intervention

à ce sujet, lors de la prochaine ses-Dégagnac

de M. le Conseiller général du canton

Les devis d'une couverture. - L'année écoulée, lorsque le conseil décida, sur la proposition de M. le maire, de faire procéder à la réfection de la toiture de l'ancienne école des garçons, il fut établi un devis pour une surface à recouvrir de 156 mètres carrés.

M. Fabre, toujours fertile en expédients, manœuvra de telle façon que le projet ne fut pas retenu.

Un autre devis fut demandé. Dans ce second projet la surface à recouètres à 201 metres, et cependant les diverses dimensions en longueur et largeur étaient les mêmes.

Après discussion, ce projet fut accepté et approuvé et M. le maire, autorisé, se mit en rapport avec l'auteur du devis pour l'exécution des tra-

vaux. Que se passa-t-il après ? Nous ne saurions le dire.

Quoiqu'il en soit, M. le maire, à la séance suivante, proposa au conseil de substituer à la couverture ardoise, prévue dans les deux premiers projets, la couverture « éverite ».

La majorité du conseil approuva, non sans quelques résistances, cette nouvelle proposition et décida que pour ces travaux il serait traité de gré gré avec un ouvrier spécialiste.

Un troisième devis fut établi, et les longueurs et largeurs restant toujours les mêmes, il n'était plus prévu que 140 mètres carrés. Cette surface, vérifiée et acceptée par l'ouvrier spécialiste, fut encore contrôlée et trouvée exacte.

La commune ayant traité avec l'ouvrier pour le prix de l' « éverite », sur wagon usine, et pour la pose, M. le maire décida ensuite, en accord avec l'ouvrier, qui avait entrepris une autre couverture dans la commune, que pour économiser sur les frais de transport, les deux commandes seraient réunies et que le port serait payé par les parties en proportion du poids cor-respondant à chaque couverture.

Ainsi il en fut fait. Mais un quatrième devis, rectificatif, porta ensuite à 160 mètres carrés « éverite » à payer à l'entrepre-

Tous ces devis différents se rapportant à une même surface déroutent. Nous vous laissons, contribuables, le soin de conclure.

Souillac

Fêtes locales des 10, 11 et 12 septem-bre. — Le Comité vient d'arrêter définitivement le programme, dont voici les grandes lignes:

Samedi 10 septembre: 21 h. Salves d'artillerie, retraite aux flambeaux. Bai champêtre : Place du ruits.

Dimanche 11 septembre: 7 h. Salves d'artillerie; 9 n. tour de ville en musique; 10 à 12 h. circuit Souillagais pédestre. Prix: 40, 25, 15 et 10 fr.; 14 h. 30 grand concours de chars allégoriques et de voitures fleuries. (Mille francs de prix) ; 17 h. départ d'un Railye-Ballon; 18 à 19 h. concert de la fanfare municipale de Souillac (Place de la Borie); 21 h. illuminations électriques inédites; 21 h. 30 brillants feux d'artifices; 22 h. bal champêtre toute la nuit

(Place de la Mairie). Lundi 12 septembre: 7 h. Salves d'artillerie; 9 h. à 11 h. jeux divers dans tous les quartiers de la ville et courses aux ânes (nombreux prix); 14 h. courses vélocipédiques: Route Nationale (Piste bitumée): 1° Internationale: Demi-fond, 24 km. Prix: 150, 80, 50 et 20 fr.; 2° Locale: Vitesse, 8 km. Prix: 50, 30 et 15 fr.; 3° Honneur: Vitesse, 8 km. Prix: 50 et 20 fr.; 4° Consolation: Vitesse, 4 km. Prix: 40, 25 et 10 fr. Des médailles et primes seront en outre distribuées ; 16 h. courses pédestres et concours athlétiques (Sauts en

hauteur et en longueur), nombreux prix et récompenses ; 17 h. Place de l'Hôtelde-Ville: Départ du ballon « Les Vignes du Seigneur », tirage de la tombola, apéritif-concert et bal; 21 h. bal cham-

Un concours de ballonnets pour enfants aura lieu le dimanche et le lundi de 14 h. à 16 h. en face de la mairie

(200 fr. de prix). Un programme détaillé sera tenu à la disposition du public.

Pour tous renseignements s'adresser au Président du Comité des Fêtes. Prix des engagements pour les courses : véocipédiques : 3 fr. ; pédestres : 1 fr. Le Comité décline toute responsabilité pour les accidents.

Marché aux prunes

Eymet (Dordogne), 26 août. — Apport, 60 quintaux vendus aux cours ci-après: 80 à 85 fruits au demi-kilo, de 115 à fr.; 90 à 95 fruits au demi-kilo, de 100 à 105 fr.; 100 à 105 fruits au demi-kilo, de 80 à 90 fr.; 120 à 125 fruits au demi-kilo, de 60 à 70 fr. Fretin, de 40 à 45 fr, le tout les 50 kllos.

SHELFE STREET, Marché aux Fruits

Aiguillon (Lot-et Garonne), 25 août - Cours du marché de ce jour Apport 550 kilos ; pêches, de 40 à 80 fr. belle qualité, de 100 à 120 fr. ; extra, de 130 à 135 fr.; poires, 30 fr., le tout par 50 kilos, poids net; melons, de 0 fr. 75 à 2 fr. pièce, suivant la grosseur.

ACCUSE FOR THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF T Dernière heure

Le prix du pain augmente à Paris

La Commission des farines, réunie à l'Hôtel de Ville de Paris a fixé le cours du quintal de farine panifiable à 233 fr. au lieu de 232 fr. sur la emaine écou-

Le prix du kilogramme de pain passera de 2 fr. 15 à 2 fr. 20 à partir du 1er septembre, pour la region parisienne

Paris, 11 h. 30. Les incendies de forêts seraient commis par des malfaiteurs

Les incendies des forêts continuent dans le Var. C'est un désastre incalcula-La brigade mobile est sur la piste d'organisations de malfaiteurs qui allu-

ment ces incendies.

Raid d'avion Le capitaine Arrachart allant à l'Exposition aéronautique de Copenhague, a quitté le Bourget à 9 heures 40, sur un monoplan.

Noyé en mer De Brest. - Une barque de Kerlouard montée par les pêcheurs Tanguy et Lahé Le pêcheur Lahé a péri.

600 tonneaux d'huile incendiés

Un incendie, cette nuit, a détruit, à Boulogne, un dépôt de 600 tonneaux Il n'y a eu aucun accident de person-

M. Poincaré à Sampigny M. Poincaré a quitté Paris, ce matin, pour se rendre à Sampigny.

L'Allemagne et la S. D. N. De Berlin. - Le ministère allemand

se réunira mardi. Il prendra les dernières décisions pour la délégation allemande qui doit se rendre à Gènève, à la Société des Na-

Exploration au Pôle Nord De Milan. — La ville de Milan prépare une exploration au pôle nord en dirigeable. Ce dirigeable sera conduit par le général Nobile.

Essais de radiotéléphonie De Hambourg. — Hier soir, ont eu lieu des essais de radiotéléphonie avec

Buenos-Aires. Les résultats furent satisfaisants. SERRESPRENCES SERVICE SERVICE

AVIS

LE VIN BAISSE Vin rouge supérieur, 9°, 3 fr. le litre. Bière de marque, 1 fr. 75 le litre.

> BRASSERIE LARNAUDIE 10, rue Blanqui

DUCRET, couvreur à Vers (Lot) Ouvrier tâcheron informe les propriétaires d'Immeubles de Cahors et des environs qu'il se tient à leur disposition pour les réparations des toitures en ardoises et tuiles, garanties étanches, défiant toute concurrence.

Fournitures au gré du client. S'adresser : pour Cahors : 7, rue Bousquet.

A VENDRE

2 kilomètres de Cahors, bordure du Lot MAISON de 3 pièces grange et 60 ares de terres S'adresser pour visiter à Me AUBER-TIN, notaire à Cahors, 117, Bd Gambetta.

Manufacture de papier emballage et ondulé demande Représentant pour visiter clientèle détail LOT

S'adresser au Journal



Houvelle Charrue Fondeur Туре 1925

Réglage mécanique d'inclinaison en marche ne prenant pas de jeu à l'usage. Garanties formelles de fonctionnement et de solidité.

Brabants, tous modèles, tous versoirs Renseignements sur demande: à Société des Charrues Fondeur 9, Avenue de Lombez, TOULOUSE.

Simple confusion

Il ne faut pas confondre la Quintonine avec d'autres produits présentés dans le commerce sous une forme analogue et qui sont loin de posséder la même efficacité. Les éléments qui entrent dans la composition de la Quintonine sont, en effet, choisis et dosés avec un soin tout particulier et selon une formule speciae: extrait à base de quinquina, mais judicieusement mêlé à d'autres produits toniques, cette préparation est le plus puissant et le plus agréable des reconstituants. Son usage en est très facile puisqu'il suffit de verser dans un litre de bon vin ordinaire le contenu d'un flacon de Quintonine pour obtenir un vin fortifiant de premier ordre. Les remerciements que nous recevons journellement pour avoir divulgué cette recette sont la meilleure preuve que nous puissions donner de son efficacité. Son prix en rend l'achat facile, 4 fr. 50.

MAISON H. SOURDOIRE Paris-London HABILLE BIEN et au même Prix

QUE LA CONFECTION

NOUVELLE RÉORGANISATION

Voir nos Étalages

4, Rue P.-Wilson, CAHORS

Pharmacie Orliac à Cahors.

MAUX d'ESTOMAC gaz, brûlures, missements, aigreurs, mauvaise bouche, etc., guéris radicalement par L'ALGO-DIGESTINE. Toutes pharmies

HURLOGERIE - SUISSE 1bis, rue du Portail-Alban, Canors

GRAND ASSORTIMENT d'Horlogerie — Bijouterie — Joaillerie Orfèvrerie — Lunetterie Maison de Confiance vendant le meilleur marché Achat d'or et d'argent, vieux dentiers ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATIONS Richard JAKUBOWSKI, Horloger-Bijoutles

> A VENDRE A proximité de Cahors.

au bord route départementale Belle Vigne de rapport Avec Maisonnette, eau potable S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

Un piano EN EXCELLENT ÉTAT S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE OCCASION Moteur à vent Eureka Avec pompe puissante S'adresser: L. ITHIER, serrurier, 12, R. E. Zola, CAHORS.

A VENDRE Une petite chienne de berger Prix: 100 fr.

S'adresser au Bureau du Journal FUTAILLE NEUVE ET OCCASION en tous genres

Pompes à vin -- Matériel vinicole LAMOURE et ROBERT, (PRAYSSAC)

ETUDE

HUISSIER A CAHORS 4, rue Blanqui

M° BOYER

Enchères publiques

Le public est informé que le jeudi 1er septembre à deux heures du soir, il sera procédé sur les Allées Fénelon, à proximité du Théâtre, à la vente aux enchères publiques d'un important mobilier comprenant: chambre complète, buffet-dressoir, salon parfait état, chaises, fauteuils, commode, tables, cuivre, etc., etc., et une table à rallonge etc., etc., et une table à rallonge de plus de trente couverts. 12 0/0 au comptant.

BOYER.

Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY Professeur de l'Université Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine **

Les Vieilles Eglises Fortifiées

du Midi de la France Henri LAURENS, Editeur, PARIS

>0<

En vente: A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36 Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de Mile Alice Millochau) 1 vol. Prix..... 6 fr.

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36 Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

---<>用<>----Vient de Paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse au béret bleu.... Roman Basque

1 vol. Prix : 7 fr. 50 J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois - PARIS -

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36 Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Abonnez-vous à LA REVUE HESDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 20 Août « Le vieux Bon Dieu », par Henri Davignon. - « En passant à Cologne », par Jean de Pange. — « Souf-fles du terroir (avec une préface du maréchal Lyautey) », par Yves de Boisboissel. — « Anne de Joyeuse », par Pierre de Lacretelle. - « Quelques souvenirs sur le commandant Rivière (A propos de son centenaire) », par Baude de Maurceley. -« Évariste et le village dans la montagne », par Suzanne Pichon.

ABONNEMENTS: France et Colonies: un an: 75 fr.; six mois: 40 fr.

L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit. PLON, 8, rue Garancière. Paris. Le 24-méro: 2 fr. 50.

CHEMIN de PER de PARIS à ORLEANS

Un circuit automobile vers les Monts du Cantal au départ du centre touristique de Rocamadour (Lot).

Au cours de l'éte 1927, Rocamadour, qui joint à l'attrait de sa situation merveilleuse le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le pays si pittoresque du Haut-Quercy et vers les Gorges du Tarn, sera le point de départ d'un nouveau circuit automobile se dirigeant vers les Monts du Cantal par la belle région trop peu connue du Bas-

Limousin. Ce circuit comprendra 6 journées de voyage qui permettront notamment la visite des merveilles souterraines de Padirac, Lacave et Presque, des sites délicieux de la vallée de la Dordogne, de Brive et des vieilles bourgades de la Corrèze, d'Aurillac et de la vallée de la Cère, ainsi que du cœur du Massif Can-

talien, au Puy-Mary et à Salers.
Les départs auront lieu de Rocamadour tous les lundis du 4 juillet au 19 septembre 1927.

Le prix du transport, pour le parcours complet, est fixé à 400 fr. Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, à Paris, et aux principales Agences de Voyages.

ETUDE

Maître TOURTONDE Notaire à Decazeville (Aveyron)

FONDS DE COMMERCE

Paractereçu par Maître TOUR-TONDE, notaire, le trois août 1927, enregistré à Decazeville le 8 août même mois, folio 66, case

Monsieur Achille DIEUDÉ, demeurantà Gourdon, et Monsieur François-Henri LESTRADE, de-

meurant à Paris,
Ont cédé à Monsieur René
CARDONNEL DE BESSONIES,
demeurant à la Griffoulière, commune de Flagnac, le fonds de commerce et atelier de fabrica-tion et vente de malles et articles de voyage exploité à Gourdon avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La présente insertion renouvelle celle parue dans le « Journal du Lot », du quatorze août mil neuf cent vingt-sept et dans le « Bulletin officiel des ventes de fonds de commerce » du vingt août mil neuf cent vingt-sept.

Les oppositions devront être faites dans les dix jours de la présente insertion entre les mains de Monsieur Emile MERCADIER, gérant du fonds vendu, à Gour-

Pour deuxième publication: TOURTONDE.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de 1º Instance du

D'un jugement contradictoirement rendu le 13 août 1927 par le Tribunal correctionnel du Lot, contre FOURNIÉ Pierre, 55 ans, boulanger à Labastide-du-Vert, prévenu de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue et d'infraction à un arrêté

Il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal condamne FOUR-NIE Pierre à trois cents francs d'amende pour le délit de tromperie et à cinq francs d'amende pour la contravention. — Ordon-ne la publication par extrait du jugement dans deux Journaux au choix de Monsieur le Procureur de la République. - Ordonne l'affichage par extrait pendant sept jours du même jugement à la porte de la mairie de Labastide-du-Vert et à celle du domicile du condamné.

Condamne en outre FOURNIÉ aux frais du procès.

Pour extrait conforme. Cahors, le 24 août 1927.

Le Greffier, GALTIÉ.

Vu au Parquet : Le Procureur de la République, BELVÈZE.

RÉUSSITE EN TOUT

En portant LA PIERRE STAURA. Amulette millénaire aux vertus merveilleuses. Talisman miraculeux garanti naturel. Ecrivez immédiatement F. MA-JOIS, 59, rue Rochechouart, Paris. Joindre 3 fr. 50 en mandat ou timbre pour recevoir sa plaquette illustrée sous pli



Imp. Coueslant (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE

Service Postal, Transports de Voyageurs, de Colis postaux, de Messageries (G. V. et P. V.) et de Commissions de toute nature

HORAIRES DU CIRCUIT DE CAHORS A PARTIR DU 1º SEPTEMBRE 1927

LOCALITÉS		RE Nº 1 edi, Vendredi	LOCALITÉS	Mardi, Jeudi, Samedi			
	Matin	Soir	To see the property of the second sections of	Matin	Soir		
Cahors-Gare Cahors R. P. La Capelle Trespoux Le Colombié. Le Cluzel Labastide-Marnhac. Lhospitalet. Cézac (La Capilière). Boisse. Pern. Bédrines. Granéjouls Le Montat. Sept-Ponts. Cahors R. P. Cahors-Gare	7 30 7 50 8 5 8 15 8 30 8 45 9 30 9 15 9 30 9 45 9 55 10 5 10 15 10 25 arr. 10 35	arr. 19h20 19 5 18 50 18 35 18 25 18 10 17 55 17 40 17 25 17 10 16 55 16 45 16 35 16 20 16 10 16 9 18 35	Cahors-Gare Cahors R. P. Sept-Ponts Le Montat Granéjouls Bédrines. Pern Boisse Cézac (La Capilière) Lhospitalet Labastide-Marnhac Le Cluzel Le Colombié Trespoux. La Capelle. Cahors R. P. Cahors-Gare.	7 30 7 40 7 50 8 5 8 15 8 25 8 40 8 55 9 10 9 25 9 40 9 55 10 5 10 20 arr. 10 35	arr. 19h 20 19 5 18 55 18 45 18 35 18 25 18 15 18 25 18 15 18 25 19 17 45 17 30 17 15 17 30 17 15 16 45 16 35 16 20 dép. 16 »		

NOTA. - Le dimanche les horaires nº 1 et 2 seront observés alternativement

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Cahors-Lacapelle-Trespoux, etc...

a babic services of a policy of		LOCALITES DE DESTINATION														
LOCALITÉS D'ORIGINE	CAHORS Bureau de Poste	LACAPELLE	TRESPOUX	LE COLOMBIÉ	LE CLUZEL	LABASTIDE- MARNHAC	L'HOSPITALET	CÉZAC (La Capilière)	BOISSE	PERN	BÉDRINES	GRANÉJOULS	LE MONTAT	SEPT-PONTS	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
CAHORS-GARE	Fr. c. 1 »	Fr. c. 1 » 1 »	Pr. c. 2 25 2 25 2 3 1 25	Fr. c. 3 » 2 75 2 » 1 »	Fr. c. 3 75 3 50 2 75 1 50 1 »	Fr. c. 4 50 4 50 3 50 2 50 1 75 1 »	Fr. c. 5	Fr. c. 5 » 5 » 5 » 4 25 3 50 2 75 1 75	Fr. c. 5 » 5 » 5 » 5 » 4 50 3 75 2 75 1 25	5	Fr. c. 5	Fr. c. 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 75 2 75 1 50 1 »	Fr. c. 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 4 75 3 2 50 1 75 1 25	Fr. c. 5	5 % 5 % 5 % 5 % 5 % 5 % 5 % 5 % 5 % 5 %	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5

Sens Canors-Sept-Ponts-Le Montat, etc															
and the second s			LO	CAI	TI	BS	DE	DE	ST	INA	TIC) IN			
LOCALITÉS D'ORIGINE	CAL	SEPT-PONTS LE MONTAT	GRANÉJOULS	BÉDRINES	PERN	BOISSE	CÉZAC (La Capilière)	LHOSPITALET	LABASTIDE- MARNHAG	LE CLUZEL	LE COLOMBIÉ	TRESPOUX	LACAPELLE	CAHORS Bureaude Poste	CAROPS-GARE
CAHORS-GARE	1 » 1	50 2 50 50 2 25 1 »	Fr. c 3 50 3 50 2 5 1 25	Fr. c. 4 25 4 » 2 75 1 75 1 »	Fr. c. 5 » 4 75 3 50 2 50 1 50 1 »	Fr. c. 5 » 5 » 4 75 4 75 2 75 2 25 1 25	Fr. 6, 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 4 50 3 50 2 » 1 »	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 4 50 3 50 2 7 3 » 1 »	5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 5 » 4 50 3 75 3 » 2 25 1 ° »

Tarif des Commissions et des Messageries

			00000					1	
	0	à	3	kilogs		 	. (fr.	60
				kilogs				fr.))
				kilogs			. 1	fr.	
				kilogs			. 2	2 fr.	
				kilogs				3 fr.	50
Ric.				mpagnées				g , sui	v. poid

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'ancune taxe s'ils peuent être tenns sur les genoux par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la laxe normale.

Voitures d'enfants accompag. 1 fr. SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes:

1º vente des figurines pos ales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance;

2º réception au guichet des lettres et des objets soumis à la forma ité de la recommandation;

3º vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies;

4º réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur);

5º émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à i.00 frances;

6° paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire nire le public et le bureau de Cahors pour effectuer:

1º l'expédition et la distribution des correspondances;

2º l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supé-

ricurs à 500 francs;
3' le paiement des mandats ordi aires supérieurs à 500 francs et, sans lim'tation de somme, des mandats-caries, des mandats-lettres et des mandats-hèques;
tion de somme, des mandats-caries, des mandats-lettres et des mandats-hèques;
4' le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement;
5° les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Epargne
ainsi que les règlements et les remplacements des livrets;
6° l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Cahors et par cela même de rendre sérvice aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui sera nommément désigné (boulanger, boucher, epicier, mercier, etc., etc.), des ordonnances à faire executer chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

Cahors, Imp. Coueslant (personnel intéressé). - 34.716

Feuilleton du « Journal du Lot » 23 | paration. C'est dans ce seul espoir | A quoi bon la faire pleurer ? A quoi |

PAR

Charles FOLEY

XV

LES PRÉCAUTIONS DE MICHEL

- Ce secret est pénible et je l'ai surpris involontairement. Si je vous le confie, c'est par sympathie pour Mlle Aubert, et parce que vous êtes le seul qui puissiez la tirer de l'impasse où l'a jetée sa légèreté.

Il déclara enfin: — Mlle Geneviève est la maîtresse d'un jeune compositeur en villégiature à Mesles, Jacques de Syme.

Le docteur sursauta, puis il eut un geste d'énergique protestation. - Vous ne me croyez pas ? dit M. Bordakhof. Il vous faut des preuves ?

En voici. Il raconta ce dont il avait été témoin, appuyant son dire des propos recueillis dans le village. Il termina

- Mme Aubert ne sait absolument rien. M. de Syme est, dit-on, de bonne famille et plus honnête que les suborneurs ordinaires. Peut-être l'intervention d'un homme tel que vous suffira-t-elle pour l'amener à une ré-

que je vous ai fait dépositaire du secret que le hasard m'a livré.

Le docteur le remercia de cette démarche, Mais l'aventure l'avait plongé dans une stupeur qu'il avait peine à secouer.

— Je voudrais deuter comme vous, reprit Michel. Je ne le puis : les faits sont probants. Croyez-moi, ne perdez pas de temps. L'affaire vaut bien un voyage. Allez à Mesles, informez-vous. Les plus fâcheux commentaires circulent. Il en est temps encore, réparez le mal. Nul mieux que vous ne pourrait le faire. Le jeune homme doit être encore là-bas. Allez le trouver, faites-lui entendre raison. Et que

tout cela finisse par un bon mariage! Michel parti, le docteur resta perplexe. Les assertions de Bordakhof étaient précises, circonstanciées.

Après avoir pesé le pour et le contre, Bergaut sauta en taxi et se fit conduire à la gare.

En wagon, il abandonna l'idée d'aller chez les dames Aubert. Sa visite inattendue éveillerait les soupçons de sa vieille amie. Il ne vovait pas le moyen de confesser la nièce sans faire découvrir la vérité à la tante. Puisque la pauvre femme ne savait rien, mieux valait la laisser dans son heureuse ignorance. D'ailleurs Geneviève avouerait-elle? En supposant qu'elle consentît à tout conter au docteur, que pourrait-elle dire de plus que ce qu'il savait déjà ?

bon lui donner la honte de rougir devant lui? Pour le moment au moins, sa visite à la villa n'avait aucune opportunité. Il fallait, le plus adroitement possible, s'informer des bruits circulant dans le pays.

Si rien ne justifiait l'histoire de M. Bordakhof, à quoi bon troubler les deux femmes pour une vile calomnie? Si, au contraire, les racontars entachaient l'honneur de la jeune fille, le docteur était résolu à tenter une démarche suprême auprès de M. de Syme. Si celui-ci se laissait convaincre, la demande en mariage se produirait sans que Mme Aubert sût les malheureuses circonstances qui l'avaient nécessitée et sans que Geneviève connût la démarche désespérée de son vieil ami. Jacques de Syme aurait tout l'honneur d'une réparation spontanée. Et Geneviève ne l'en aimerait que mieux.

Raisonnant ainsi, le docteur arriva à Mesles. Il s'arrêta au premier cabaret venu et il n'eut pas besoin d'être adroit. Ce qu'il entendit lui fit juger de plus amples renseignements inutiles. Il se fit conduire à l'auberge où logeait Jacques de Syme.

LA MOUCHE DU COCHE Toute la matinée qui suivit sa visite nocturne à la villa, Jacques composa avec bonheur. Le temps s'écoula dans l'enchantement d'un travail facile et inspiré.

porte. L'oreille pleine des mélodies berceuses de Rahab, l'héroïne de sa. Prise de Jéricho, il n'entendit pas.

Alors l'hôtesse entra et lui tendit un paquet et une lettre. Dans le paquet il trouva la musique manuscrite qu'il avait laissée chez les dames Aubert et que Lydia avait recueillie avec soin. Cette vue lui parut de mauvais présage. Il jeta un regard sur le cachet et, en reconnaissant les initiales de la cantatrice, il fut brusquement ramené à la réalité. Il ouvrit la lettre. Son pressertiment ne l'avait pas trompé : elle contenait de quoi l'empêcher de rêver pour longtemps. Après une effusion de regrets et

des protestations d'amour, Lydia aunonçait à Jacques son départ et le colorait de tous les prétextes perfides qu'elle avait pu trouver :

« — Ah! que ne vous ai-je reçu chez moi au vu et au su de tout le monde, pour la perte même de ma réputation! terminait Mme Bordakhof. Je vous aurais arraché au piège qui vous était tendu. Mais ni vous, ni moi, n'avons voulu comprendre jusqu'où pourraient aller la ruse et l'astuce d'une fille ambi-« tieuse. Et dire que c'est moi qui. « dans l'affolement et la crainte d'un scandale, vous ai jeté dans les bras de notre ennemie!

Et, dans un style plus précis où on sentait, sous les phrases, courir la rage que cette idée de mariage expri-

Vers onze heures, on frappa à sa mée par son mari lui causait, elle f « plus propre à vous attendrir. Vous

ajoutait: Soyez sûr que cet espionnage de tous mes gestes n'avait pour but « que me forcer à vous laisser en « tête à tête avec elle. Ne devinez-« vous pas quel parti elle peut tirei « de l'heure que vous avez passée, « au milieu de la nuit, dans sa cham-« bre? Rappelez-vous quel soin elle

« mettait à se promener partout avec « vous ; loin de craindre les bayardages des gens du pays, elle les provoquait. Pesez maintenant l'importance qu'elle peut donner à un rendez-vous où elle a eu l'adresse de se substituer à moi. Aveugles que nous étions! Supposez qu'une

ou plusieurs personnes, confidentes et complices de son projet, aient « été postées à l'endroit voulu pour vous voir sortir de chez elle ; supposez que ces personnes racontent ce dont elles ont été les témoins. « Aux yeux de tous, vous êtes son amant. De là à devenir son mari, il n'y a qu'un pas et, ce pas, elle cher-« chera à vous le faire franchir, soyez-en sûr! Une femme comme elle sacrifiera sans hésiter sa réputation à son ambition; elle jouera

« son rôle de victime de l'amour se-« lon la tradition, et vous serez voué « à l'exécration des mères vertueuses comme un suborneur odieux. Le « tort immense que vous aurez causé « à une jeune fille crue honnête, « vous sera présenté sous le jour le

êtes homme d'honneur; vous tenez « à votre bonne renommée dans le monde. Qui sait si, dans un élan de générosité irréfléchie, pour éviter les tracas et les médisances qui vous accableront, vous n'irez pas aliéner nos espérances de bonheur en cédant aux instances adroites de « cette intrigante? Qui sait si, par une forfanterie d'honneur mal entendue, vous n'allez pas devenir, pour la vie, le compagnon d'une femme indigne de vous comprendre? Ah! Jacques, mon cher Jacques, ne faites pas cette folie! Ce serait la mort de nos joies rêvées, a la mort de votre génie! Je tremble pour vous; je tremble pour notre tendresse. Ne restez pas une heure de plus à Mesles. Dès le reçu de

mer... » Jacques crut à la tendre inquiétude de Lydia. Les mots étaient si bien choisis qu'ils produisirent presque tout l'effet que Mme Bordakhof en attendait. Des ruses et de la fausseté de certaines femmes, Jacques ne savait même pas ce qu'en disaient les romans, car il lisait peu. Il lui eût été aussi difficile d'imaginer l'âme d'une Lydia, avec ses complications, ses subterfuges, ses raffinements de fourberie, que de décrire n'importe quel monstre antédiluvien.

cette lettre revenez à Paris où nous

pourrons nous revoir et nous ai-

(A suivre)